

## Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

### Instructions

Veillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

### Informations générales

**Nom de la personne intéressée :**

Regroupement des organismes environnementaux en  
énergie (ROÉE)

**Numéro du dossier :**

R-4213-2022 ph.2 - Demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et  
Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2023

## Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

### Liste des sujets

**Sujet :** 1. Plan d'approvisionnement

#### **Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

Le ROEE favorise une planification des approvisionnements gaziers qui tient compte de l'évolution des politiques énergétiques en plus des considérations strictement économiques et commerciales.

Le ROEE entend intervenir au sujet de l'annonce récente d'Énergir de soumettre à la Régie dans le cadre de la présente cause tarifaire son engagement à « effectuer des raccordements 100% renouvelables » pour les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel.

#### **Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

Le ROEE est d'avis que la vision à long terme et le contexte gazier présenté par Énergir (B-0051) devraient tenir compte des considérations environnementales, de développement durable et concernant les changements climatiques qui sont susceptibles d'affecter ses ventes à moyen terme. Ces considérations sont notamment exprimées dans la recommandation de l'Agence internationale de l'énergie concernant l'arrêt du renouvellement d'équipement de chauffage au gaz à partir de 2025, ou encore exprimées par le mouvement international des municipalités qui désirent bannir le gaz naturel des nouvelles constructions et le renouvellement des équipements au gaz, et les orientations des pays du G7 qui désirent accélérer la sortie des énergies fossiles.

Le ROEE fera valoir que la prévision des livraisons (B-0052) ne devrait pas se limiter à une considération de la position concurrentielle du gaz naturel dans le marché, mais qu'elle doit aussi tenir compte des orientations réglementaires des municipalités du Québec, dont la Ville de Montréal et de Laval, qui désirent limiter grandement la place du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments à brève échéance.

Le ROEE considère aussi que l'engagement d'Énergir à effectuer des raccordements 100% renouvelables affectera défavorablement de manière considérable la position concurrentielle de l'entreprise dans la nouvelle construction résidentielle.

#### **Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

Le ROEE entend soumettre des demandes de renseignements à Énergir sur l'influence des considérations politiques et réglementaires sur les ventes futures, déposer un rapport d'analyse, procéder à des contre-interrogatoires des témoins, présenter une preuve orale et soumettre une argumentation par rapport cet enjeu.

**Régie de l'énergie**  
**Demande d'intervention : Liste des sujets**



## Régie de l'énergie

### Demande d'intervention : Liste des sujets

#### Liste des sujets

**Sujet :** 2. PGEÉ

#### **Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

L'amélioration de l'efficacité énergétique fait partie des principaux enjeux qui préoccupent les membres du ROEÉ.

#### **Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

Énergir propose plusieurs modifications à son PGEÉ que le ROEÉ accueille favorablement à première vue. Toutefois, le ROEÉ considère que certains aspects doivent être revus. Notamment, les prévisions de participation à certains programmes semblent faire abstraction des orientations réglementaires des municipalités québécoises qui pourraient avoir comme effet d'interdire ou de restreindre considérablement de nouvelles constructions chauffées au gaz naturel, ainsi que le renouvellement d'équipement qui fonctionnent au gaz naturel.

#### **Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

Le ROEÉ entend soumettre des demandes de renseignements à Énergir sur l'influence des considérations politiques et réglementaires sur les ventes futures, déposer un rapport d'analyse, procéder à des contre-interrogatoires des témoins, présenter une preuve orale et soumettre une argumentation par rapport cet enjeu.

#### **S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**

## Régie de l'énergie

### Demande d'intervention : Liste des sujets

#### Liste des sujets

**Sujet :** 3. Propositions de modifications aux suivis des projets d'investissement

#### **Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

Le ROEÉ favorise la simplification de la reddition de comptes dans la mesure où celle-ci ne compromet pas la qualité des informations transmises et respecte l'évolution du cadre réglementaire.

#### **Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

À la lecture de la pièce B-0049, le ROEÉ constate que les modifications proposées par Énergir semblent être appropriées en ce qui concerne les projets d'investissements financés par Énergir. Mais cela n'est pas nécessairement le cas pour des projets tel celui du prolongement du réseau vers Bécancour (R-4226-2023), pour lequel un tiers prend en charge le financement du projet pour lequel il n'y aurait aucun suivi dans les circonstances.

De plus, les modifications proposées excluent toute reddition de compte relative aux bénéfices non-énergétiques (BNÉ) qui feront désormais partie de l'évaluation a priori des projets d'investissements. Le ROEÉ considère également qu'il devrait y avoir reddition de compte relativement au coût non énergétique (économique, social et environnemental).

Enfin, le ROEÉ croit qu'il serait opportun d'effectuer un suivi au sujet de la consommation de GNR, qui fait d'ailleurs partie des objectifs des projets d'investissements.

Le ROEÉ entend proposer des amendements aux modifications proposées par Énergir afin que les suivis des projets d'investissement fournissent des informations appropriées.

#### **Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

Le ROEÉ entend soumettre des demandes de renseignements à Énergir sur l'influence des considérations politiques et réglementaires sur les ventes futures, déposer un rapport d'analyse, procéder à des contre-interrogatoires des témoins, présenter une preuve orale et soumettre une argumentation par rapport cet enjeu.

#### **S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**